



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 36325

Texte de la question

La commission sur la révision du statut général des militaires présidée par le vice-président du Conseil d'État a inscrit parmi ses propositions celle de la création d'un Haut conseil de la fonction militaire, chargé de suivre les dossiers relatifs à la condition militaire dans son ensemble (rémunérations, problèmes familiaux, déménagements, etc.). M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui exprimer sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

La proposition de la commission de révision du statut général des militaires de créer une instance indépendante d'évaluation de la fonction militaire a retenu toute l'attention du ministre de la défense. Une disposition visant à créer un tel organisme est intégrée dans l'avant-projet de loi portant statut général des militaires. La compétence, la composition et le fonctionnement de cette instance indépendante d'évaluation de la condition militaire, dont les modalités sont en cours d'élaboration, seront fixés postérieurement dans un décret d'application.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36325

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2168

Réponse publiée le : 25 mai 2004, page 3809